

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 21 AVRIL 2026

VU l'article 78 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 qui réforme en profondeur le droit applicable à la publicité et à la conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

DATE SÉANCE	N° DÉLIBÉRATION	TITRE	APPROUVÉ / REJETÉ
21 avril 2026	2026/4/1	Création et constitution des commissions municipales	APPROUVÉ
	2026/4/2	Election d'un délégué titulaire et délégué suppléant à l'ATD16	APPROUVÉ
	2026/4/3	Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour le SDEG16	APPROUVÉ
	2026/4/4	Désignation des représentants aux instances de SPL GAMA	APPROUVÉ
	2026/4/5	Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au syndicat mixte de la fourrière animale	APPROUVÉ
	2026/4/6	Election de trois délégués au SIVU de la crèche familiale	APPROUVÉ
	2026/4/7	Election de deux délégués au syndicat mixte Forêts domaniales Braconne et bois blanc	APPROUVÉ
	2026/4/8	Détermination du nombre d'administrateurs au CA du CCAS	APPROUVÉ
	2026/4/9	Election des administrateurs au CA du CCAS	APPROUVÉ
	2026/4/10	Election de deux délégués aux conseils d'écoles	APPROUVÉ
	2026/4/11	Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au collège René Cassin	APPROUVÉ
	2026/4/12	Désignation des membres de la commission communale des impôts directs	APPROUVÉ
	2026/4/13	Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)	APPROUVÉ
	2026/4/14	Autorisation de recrutement d'agents contractuel remplaçant	APPROUVÉ
	2026/4/15	Création d'un comité social territorial commun entre la commune, le CCAS de Gond-Pontouvre	APPROUVÉ
	2026/4/16	Adhésion à la mission optionnelle de l'ATD16_Pare feux écoles	APPROUVÉ
	2026/4/17	Autorisation de vente d'un véhicule de la commune	APPROUVÉ
	2026/4/18	Motion contre l'installation d'un centre de tri en coeur de ville	APPROUVÉ

AR Prefecture

016-211601547-20260421-202641-DE
Reçu le 27/04/2026

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/1

Création et constitution des commissions municipales

Madame le Maire explique que

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

La composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

AR Prefecture

016-211601547-20260421-202641-DE

Reçu le 27/04/2026

Le Maire est président de droit de toutes les commissions.

Le Conseil Municipal devra donc se prononcer sur la création de ces commissions et désigner les membres de chacune de ces commissions.

Commissions	Nombre de membres	Membres majorité	Membres opposition
Finances	10	Michel GOMEZ Matthieu ALIX Daniel BREJOU Véronique BONNEAU Gaelle MENARD Laurence BRUNET Olivier BLANCHARDIE Mireille RIOU	Geoffroy ROBIN (un nouvel élan) Gond-Pontouvre, c'est vous
Ressources humaines et moyens internes	8	Michel GOMEZ Daniel BREJOU Mireille RIOU Karel ERZ Olivier BLANCHARDIE Ludovic SORIA	France-Isabelle DIEU (un nouvel élan) Gond-Pontouvre, c'est vous
Education et Affaires Scolaires	10	Veronique BONNEAU Mathieu MARCINKIEWICZ Marie PICHON Virginie PERROCHEAU Nathalie LUCAS Michel GOMEZ Elodie LAMOUREUX Laurence BRUNET	Samuel KITSOUKOU (un nouvel élan) Gond-Pontouvre, c'est vous
Développement associatif et sportif et relations avec le monde économique	10	Matthieu ALIX Virginie PERROCHEAU Mathias MORTEAU Didier REMY Marie PICHON Ludovic SORIA Béatrice SOUAGNON Michel GOMEZ	Geoffroy ROBIN (un nouvel élan) Gond-Pontouvre, c'est vous
Solidarité, santé, petite enfance, handicap et lutte contre les discriminations	8	Mireille RIOU Béatrice SOUAGNON Karel ERZ Franck LOPEZ Laurence BRUNET Virginie PERROCHEAU	France-Isabelle DIEU (un nouvel élan) Gond-Pontouvre, c'est vous
Entretien des bâtiments, des voiries et des espaces publics	8	Olivier BLANCHARDIE Gaelle MENARD Mathias MORTEAU Didier REMY Jean-Pierre GIACOMAZZO Daniel BREJOU	Geoffroy ROBIN (un nouvel élan) Gond-Pontouvre, c'est vous

AR Prefecture

016-211601547-20260421-202641-DE
Reçu le 27/04/2026

Urbanisme, Aménagement, biodiversité et nature en ville	8	Gaelle MENARD Olivier BLANCHARDIE Marie PICHON Didier REMY Karel ERZ Daniel BREJOU	Samuel KITSOUKOU <i>(un nouvel élan)</i> Gond-Pontouvre, c'est vous
Culture et évènementiel	8	Ludovic SORIA Nathalie LUCAS Xavier PIERRE Béatrice SOUAGNON Virginie PERROCHEAU Mathias MORTEAU	Samuel KITSOUKOU <i>(un nouvel élan)</i> Gond-Pontouvre, c'est vous
Participation citoyenne, ville amie des aînés	10	Laurence BRUNET Jean-Pierre GIACOMAZZO Matthieu ALIX Franck LOPEZ Xavier PIERRE Ludovic SORIA Elodie LAMOUREUX Mathieu MARCINKIEWICZ	France-Isabelle DIEU <i>(un nouvel élan)</i> Gond-Pontouvre, c'est vous
Restauration municipale	8	Mathieu MARCINKIEWICZ Veronique BONNEAU Jean Pierre GIACOMAZZO Mireille RIOU Franck LOPEZ Elodie LAMOUREUX	Geoffroy ROBIN <i>(un nouvel élan)</i> Gond-Pontouvre, c'est vous

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CREE** les commissions municipales telles que figurant dans le tableau ci-dessous.

- **APPROUVE** la composition des commissions municipales telles que figurant dans le tableau ci-dessus.

Commissions	Nombre de membres	Membres majorité	Membres opposition
Finances	10	Michel GOMEZ Matthieu ALIX Daniel BREJOU Véronique BONNEAU Gaelle MENARD Laurence BRUNET Olivier BLANCHARDIE Mireille RIOU	Geoffroy ROBIN <i>(un nouvel élan)</i> Jean-Luc BEURQ Gond-Pontouvre, c'est vous
Ressources humaines et moyens internes	8	Michel GOMEZ Daniel BREJOU Mireille RIOU Karel ERZ Olivier BLANCHARDIE Ludovic SORIA	France-Isabelle DIEU <i>(un nouvel élan)</i> Jean-Luc BEURCQ Gond-Pontouvre, c'est vous

AR Prefecture016-211601547-20260421-202641-DE
Reçu le 27/04/2026

Education et Affaires Scolaires	10	Veronique BONNEAU Mathieu MARCINKIEWICZ Marie PICHON Virginie PERROCHEAU Nathalie LUCAS Michel GOMEZ Elodie LAMOUREUX Laurence BRUNET	Samuel KITSOUKOU <i>(un nouvel élan)</i> Aurélien BONTEMPS <i>Gond-Pontouvre, c'est vous</i>
Développement associatif et sportif et relations avec le monde économique	10	Matthieu ALIX Virginie PERROCHEAU Mathias MORTEAU Didier REMY Marie PICHON Ludovic SORIA Béatrice SOUAGNON Michel GOMEZ	Geoffroy ROBIN <i>(un nouvel élan)</i> Sophie FAUCON <i>Gond-Pontouvre, c'est vous</i>
Solidarité, santé, petite enfance, handicap et lutte contre les discriminations	8	Mireille RIOU Béatrice SOUAGNON Karel ERZ Franck LOPEZ Laurence BRUNET Virginie PERROCHEAU	France-Isabelle DIEU <i>(un nouvel élan)</i> Virginie LAFFAS <i>Gond-Pontouvre, c'est vous</i>
Entretien des bâtiments, des voiries et des espaces publics	8	Olivier BLANCHARDIE Gaelle MENARD Mathias MORTEAU Didier REMY Jean-Pierre GIACOMAZZO Daniel BREJOU	Geoffroy ROBIN <i>(un nouvel élan)</i> Sophie FAUCON <i>Gond-Pontouvre, c'est vous</i>
Urbanisme, Aménagement, biodiversité et nature en ville	8	Gaelle MENARD Olivier BLANCHARDIE Marie PICHON Didier REMY Karel ERZ Daniel BREJOU	Samuel KITSOUKOU <i>(un nouvel élan)</i> Virginie LAFFAS <i>Gond-Pontouvre, c'est vous</i>
Culture et évènementiel	8	Ludovic SORIA Nathalie LUCAS Xavier PIERRE Béatrice SOUAGNON Virginie PERROCHEAU Mathias MORTEAU	Samuel KITSOUKOU <i>(un nouvel élan)</i> Aurélien BONTEMPS <i>Gond-Pontouvre, c'est vous</i>
Participation citoyenne, ville amie des aînés	10	Laurence BRUNET Jean-Pierre GIACOMAZZO Matthieu ALIX Franck LOPEZ Xavier PIERRE Ludovic SORIA Elodie LAMOUREUX Mathieu MARCINKIEWICZ	France-Isabelle DIEU <i>(un nouvel élan)</i> Aurélien BONTEMPS <i>Gond-Pontouvre, c'est vous</i>

AR Prefecture

016-211601547-20260421-202641-DE
Reçu le 27/04/2026

Restauration municipale

8

Mathieu MARCINKIEWICZ
Veronique BONNEAU
Jean Pierre GIACOMAZZO
Mireille RIOU
Franck LOPEZ
Elodie LAMOUREUX

Geoffroy ROBIN
(un nouvel élan)

Virginie LAFFAS
Gond-Pontouvre, c'est vous

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre

Certifié exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la
PRÉFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION
NOTIFICATION le : 28/4/26

Le Maire, Maryline Vinet
Le Président,



AR Prefecture

016-211601547-20260421-202642-DE
Reçu le 27/04/2026

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/2

Election d'un délégué titulaire et délégué suppléant à l'ATD16

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-33 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-21 ;
Vu les statuts de l'ATD16 ;

Considérant que la commune adhère à l'ATD16 ;

AR Prefecture

016-211601547-20260421-202642-DE

Reçu le 27/04/2026

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune au sein de cet organisme ;

Considérant que, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de recourir à un vote à main levée ;**
- **DÉSIGNE** en qualité de représentant de la commune au sein de l'ATD16 :
 - **M. Didier REMY**, délégué titulaire ;
 - **Mme MENARD**, déléguée suppléante.
- **AUTORISE** M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre

Certifie exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la
PRÉFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION le : 28/4/26
NOTIFICATION

Le Maire, Maryline Vinet
Président,

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/3

Election d'un délégué et d'un délégué suppléant pour le SDEG16

La commune est membre du SDEG 16. Conformément aux statuts du Syndicat, la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour être représentée dans les instances de l'agence.

Cette désignation peut être effectuée par un vote à main levée.

Monsieur Olivier BLANCHARDIE est candidat à la fonction de délégué titulaire

Madame Karel ERZ est candidate à la fonction de déléguée suppléante.

AR Prefecture

016-211601547-20260421-202643-DE
Reçu le 27/04/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder à l'élection des délégués au SDEG 16 par vote à main levée ;**
- **ÉLIT pour représenter la commune au sein du Syndicat départemental d'électricité et du gaz de la Charente (SDEG 16) :**
 - **M. Olivier BLANCHARDIE, en qualité de délégué titulaire ;**
 - **Mme Karel ERZ, en qualité de déléguée suppléante.**

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

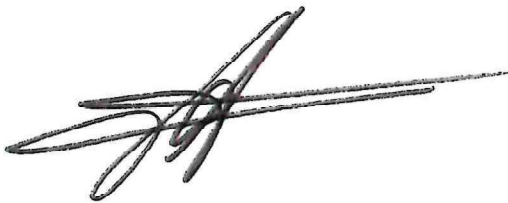
Maire de Gond-Pontouvre

Certifié exécutoire par le ~~Maire~~
~~Président~~

Compte tenu de la réception à la
PRÉFECTURE le : 27/4/26

il de la PUBLICATION le : 28/4/26
NOTIFICATION

Le Maire, *Maryline Vinet*
~~le Président,~~



AR Prefecture

016-211601547-20260421-202644-DE
Reçu le 27/04/2026

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/4

Désignation des représentants aux instances de SPL GAMA

Madame le Maire explique que

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-33 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-21 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1531-1 ;

AR Prefecture

016-211601547-20260421-202644-DE

Reçu le 27/04/2026 Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1524-5 ;

Vu les statuts de la SPL GAMA ;

Considérant que la commune est actionnaire de la SPL GAMA ;

Considérant qu'au regard de la part de capital qu'elle détient, la commune ne dispose pas d'une participation suffisante pour bénéficier d'un siège propre au conseil d'administration ;

Considérant qu'en application de l'article L. 1524-5 du CGCT, les collectivités territoriales ou groupements ne pouvant être directement représentés au conseil d'administration ou de surveillance sont réunis en assemblée spéciale ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de désigner un délégué de la commune appelé à représenter celle-ci à l'assemblée spéciale de la SPL GAMA ;

Considérant que les statuts de la SPL GAMA prévoient également la représentation de la commune aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, au comité stratégique et de pilotage ainsi qu'au comité technique de contrôle ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;

Considérant que Mme Maryline VINET est candidate à la fonction de déléguée de la commune à l'assemblée spéciale ainsi qu'aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;

Considérant que Mme Gaelle MENARD est candidate aux fonctions de représentante de la commune au comité stratégique et de pilotage et au comité technique de contrôle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder aux désignations par vote à main levée ;**
- **DÉSIGNE Mme Maryline VINET en qualité de représentante de la commune :**
 - à l'assemblée spéciale de la SPL GAMA ;
 - aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL GAMA ;
- **DÉSIGNE Mme Gaelle MENARD en qualité de représentante de la commune :**
 - au comité stratégique et de pilotage ;
 - au comité technique de contrôle ;

Certifié exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la
PRÉFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION le : 28/4/26
NOTIFICATION

Le Maire, Maryline Vinet
Le Président,



POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre



MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/5

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au syndicat mixte de la fourrière animale

Madame le Maire explique que :

La commune est membre du Syndicat Mixte de la Fourrière Animale.

AR Prefecture

016-211601547-20260421-202645-DE
Reçu le 27/04/2026

Ainsi, il convient de désigner un délégué et un suppléant de la commune pour ce syndicat.

Ces désignations peuvent être effectuées par un vote à main levée.

Monsieur Didier REMY est candidat pour la fonction de délégué titulaire au syndicat mixte de la fourrière animale

Monsieur Mathieu ALIX est candidat pour la fonction de délégué suppléant au syndicat mixte de la fourrière animale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder à l'élection des délégués par vote à main levée ;**
- **ÉLIT** pour représenter la commune au sein du Syndicat mixte de la fourrière animale :
- **M. Didier REMY**, en qualité de **délégué titulaire** ;
- **M. Mathieu ALIX**, en qualité de **délégué suppléant**.

Certifie exécutoire par le ~~Maire~~
~~Président~~

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION le : 28/4/26
NOTIFICATION

Le Maire, *Maryline Vinet*
~~Le Président,~~




POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre



AR Prefecture

016-211601547-20260421-202646BIS-DE
Reçu le 27/04/2026

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/6

Election de trois délégués au SIVU de la crèche familiale

Madame le Maire explique que :

La commune est membre du SIVU de la crèche familiale « AMSTRAMGRAM »

Ainsi, il convient de désigner trois délégués de la commune pour ce syndicat.

Ces désignations peuvent être effectuées par un vote à main levée.

AR Prefecture

016-211601547-20260421-202646BIS-DE

Reçu le 27/04/2026

Madame Mireille RIOU, Monsieur Jean-Pierre GIACOMAZZO et Madame Elodie LAMOUREUX sont candidats

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de recourir à un vote à main levée ;
- **DÉSIGNE** en qualité de représentant de la commune au sein du SIVU de la crèche Amstramgram :
- Madame Mireille RIOU, Monsieur Jean-Pierre GIACOMAZZO et Madame Elodie LAMOUREUX

Certifie exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION le : 28/4/26
NOTIFICATION

Le Maire, Maryline Vinet
Le Président,



POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre



AR Prefecture

016-211601547-20260421-202647-DE
Reçu le 27/04/2026

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/7

Election de deux délégués au syndicat mixte Forêt domaniales Braconne et bois blanc

Madame le Maire explique que :

La commune est membre du syndicat mixte pour l'équipement touristique des forêts domaniale Braconne/bois-Blancs

Ainsi, il convient de désigner deux délégués de la commune pour ce syndicat.

Ces désignations peuvent être effectuées par un vote à main levée.

AR Prefecture

016-211601547-20260421-202647-DE
Reçu le 27/04/2026

Monsieur Mathias MORTEAU et Madame Veronique BONNEAU sont candidats

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de recourir à un vote à main levée ;**
- **DÉSIGNE** en qualité de représentant de la commune au syndicat mixte Forêt domaniales Braconné et Bois Blanc :

 - **Monsieur Mathias MORTEAU et Madame Veronique BONNEAU**

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre

Certifie exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION le : 28/4/26
NOTIFICATION

Le Maire, Maryline Vinet
Le Président,



AR Prefecture

016-211601547-20260421-202648-DE
Reçu le 27/04/2026

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/8

Détermination du nombre d'administrateurs au CA du CCAS

Madame le Maire explique :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal obligatoire pour les communes de plus de 1500 habitants.

AR Prefecture

016-211601547-20260421-202648-DE
Reçu le 27/4/26

Son fonctionnement est régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles (art L 123-4 et suivants) et le Code Général des Collectivité Territoriale

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.

Le CCAS peut créer et gérer en services non personnalisés les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire de la commune.

Outre son président, le conseil d'administration comprend, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.

Le conseil d'administration comprend également des membres nommés, par le maire, parmi les personnes participantes à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du CCAS. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est proposé de fixer le nombre d'administrateurs du conseil d'administration à 10, soit 5 administrateurs pour le conseil municipal et 5 administrateurs nommés par le maire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **FIXE** le nombre d'administrateurs du conseil d'administration à 10, soit 5 administrateurs pour le conseil municipal et 5 administrateurs nommés par le maire

Certifié exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la

PREFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION
NOTIFICATION le : 28/4/26

Le Maire, Maryline Vinet
Le Président,

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre



AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026410-DE
Reçu le 27/04/2026

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/10

Election de deux délégués au conseil d'école

Madame le Maire explique que :

La représentation de la Municipalité dans les conseils d'écoles est assurée par :

- le Maire ou son représentant
- un délégué du Conseil Municipal.

AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026410-DE

Reçu le 27/04/2026

Ainsi, il convient de désigner un délégué pour chacun des deux conseils d'école

Ces désignations peuvent être effectuées par un vote à main levée.

Madame Elodie LAMOUREUX est candidate pour la fonction de déléguée pour l'école élémentaire du Treuil

Madame Virginie PERROCHEAU est candidate pour la fonction de déléguée pour l'école élémentaire du Pontouvre

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder à l'élection des délégués au SDEG 16 par vote à main levée ;**
- **ÉLIT** pour représenter la commune au conseil d'école deux délégués
- **Madame LAMOUREUX Elodie**, pour la fonction de déléguée pour l'école élémentaire du Treuil
- **Madame PERROCHEAU Virginie**, pour la fonction de déléguée pour l'école d'élémentaire du Pontouvre

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre


Certifie exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION le : 28/4/26
NOTIFICATION

Le Maire, *Maryline Vinet*
Le Président,



AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026412-DE
Reçu le 27/04/2026

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/12

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Madame le Maire explique :

[L'article 1650 du code général des impôts](#) (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026412-DE
Reçu le 27/04/2026

dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ([article 1503](#) du code général des impôts (CGI)) ;

- participe à l'évaluation des propriétés bâties ([article 1505 du CGI](#)) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ([article R*198-3 du livre des procédures fiscales](#)).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale. Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes. Ce suivi est matérialisé sur les "listes 41" qui recensent toutes les modifications depuis la tenue de la dernière réunion. Ces listes 41 sont mises à disposition de la commune une fois par an sur le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) ou, à défaut, envoyées sur support papier.

Dans les communes de plus de 2000 habitants la CCID est composée de 9 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 8 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Aux termes des articles [1732 \(b\)](#) et [1753 du CGI](#), ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par [l'article 1753](#) du même code ;
- ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article [L.74 du livre des procédures fiscales](#), par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Ces derniers contrôles seront réalisés par la direction départementale des finances publiques.

AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026411-DE

Reçu le 27/04/2026

Monsieur Mathieu Marcinkiewicz est candidat pour la fonction de délégué au CA du Collège

Madame Virginie PERROCHEAU est candidate pour la fonction de déléguée suppléante au CA du collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder à l'élection des délégués au conseil d'administration du collège René Cassin par vote à main levée ;**
- **ÉLIT** pour représenter la commune au conseil d'administration du collège

Monsieur Mathieu Marcinkiewicz a été proclamé titulaire délégué au CA du collège

Madame Virginie PERROCHEAU a été proclamée suppléante au CA du collège

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre

Certifie exécutoire par le ~~Maire~~ Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION le : 28/4/26
NOTIFICATION

Le Maire, Maryline Vinet
Le Président,



AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026411-DE
Reçu le 27/04/2026

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/11

Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au collège René Cassin

Madame le Maire explique que :

Le code de l'éducation stipule que la commune siège du collège dispose d'un siège au Conseil d'Administration du Collège.

Ainsi, il convient de désigner un délégué et d'un délégué suppléant

Ces désignations peuvent être effectuées par un vote à main levée.

AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026412-DE
Reçu le 27/04/2026

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/12

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Madame le Maire explique :

[L'article 1650 du code général des impôts](#) (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026412-DE
Reçu le 27/04/2026

dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ([article 1503](#) du code général des impôts (CGI)) ;

- participe à l'évaluation des propriétés bâties ([article 1505 du CGI](#)) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ([article R*198-3 du livre des procédures fiscales](#)).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale. Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes. Ce suivi est matérialisé sur les "listes 41" qui recensent toutes les modifications depuis la tenue de la dernière réunion. Ces listes 41 sont mises à disposition de la commune une fois par an sur le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) ou, à défaut, envoyées sur support papier.

Dans les communes de plus de 2000 habitants la CCID est composée de 9 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 8 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Aux termes des articles [1732 \(b\)](#) et [1753 du CGI](#), ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par [l'article 1753](#) du même code ;
- ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article [L.74 du livre des procédures fiscales](#), par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Ces derniers contrôles seront réalisés par la direction départementale des finances publiques.

AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026412-DE
Reçu le 27/04/2026

Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions dressées par le conseil municipal. La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms, 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

À défaut de proposition, les commissaires sont nommés d'office par le DR/DFiP, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Si la liste fournie par la collectivité est incomplète ou contient des personnes ne remplissant pas les conditions pour être désignées commissaires, le DR/DFiP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office. En cas de décès, démission ou révocation de trois au moins des membres titulaires de la commission, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de soumettre à la direction départementale des finances publiques la liste des 32 noms figurant en annexe dans le tableau ci-joint afin que cette dernière désigne les commissaires de la commission communale des impôts directs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **VALIDE** la liste des 32 noms figurant en annexe dans le tableau ci-joint afin que cette dernière désigne les commissaires de la commission communale des impôts directs.

Certifie exécutoire par le Maire
~~Président~~

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION le : 28/4/26
NOTIFICATION

Le Maire, *Maryline Vinet*
~~Le Président,~~



POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre



Commune de	GOND-PONTOUVRE
-------------------	----------------

Par délibération n°..... en date du 21/04/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires -THRS et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1	M.	DEZIER	Gérard	28/10/1947	21 rue des Cheminées 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
2	M.	DENIZET	William	26/02/1972	36 rue Neuve 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
3	M.	SIMON	Alain	14/04/1966	6 rue du Petit Vouillac 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
4	MME	CANIT	Nicole	17/12/1949	17 rue Corneille 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
5	M.	BODINAUD	André	04/09/1946	4 rue des Granges 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
6	M.	BELLEFAYE	François	07/08/1949	73 rue Jean Jaurès 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
7	MME	BODIN	Laurence	07/07/1965	65 rue du Petit Vouillac 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
8	M.	ERZ	Guy	18/04/1953	20 rue de la Croix Rompue 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
9	MME	LASSALLE	Laurence	02/02/1965	5 impasse des Aulnes 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
10	M.	DEZERCE	William	26/07/1964	31 rue Aristide Briand 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
11	M.	METIFET	Henri	08/03/1944	2 rue Jean Moulin 16160 GOND-PONTOUVRE	TF

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	M.	MORELET	Fabien	19/07/1965	237 route de Paris 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
13	MME	ANCELIN	Madeleine	07/09/1945	13 boulevard des Sports 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
14	MME	SAINRAT	Axelle	26/12/1973	72 route de Paris 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
15	M.	SERVANT	Patrick	29/09/1952	5 cité des Peupliers 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
16	MME	CHEVALLIER	Juliette	05/01/1990	57 rue du Général Leclerc 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
17	M.	JUIN	James	22/07/1948	17 rue Marceau 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
18	M.	SOIRA	Julien	25/09/1983	116 route de Vars 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
19	M.	BERGER	Jean-Louis	28/05/1959	50 rue pasteur 16160 GOND-PONTOUVRE	
20	M.	DUBARRY	Anthony	24/07/1981	15 rue Aristide Briand 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
21	M.	MONTALETANG	Hervé	21/07/1955	18 rue des Fontenelles 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
22	MME	BODINAUD	Nicole	04/09/1946	4 rue des Granges 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
23	M.	BOUCHERON	Jean-Claude	14/11/1957	5 rue Voltaire 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
24	M.	FREDOUELLE	Rémy	19/10/1956	4 rue Denis Papin 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
25	M.	BALZER	Olivier	14/04/1971	21 rue du Pountil Pavillon 9 31410 MAUZAC	TF
26	MME	LAPRADE	Chantal	08/07/1951	11 rue Rouget de Lisle 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
27	MME	VALLAT	Angélique	06/12/1974	34 av. du Général de Gaulle 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
28	M.	SALESSE	Philippe	31/07/1960	17 impasse Sadi Carnot 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
29	M.	GIRARDEAU	Stéphane	31/01/1963	29 rue des Cheminées 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
30	M.	TEXIER	Daniel	08/11/1952	3 rue Montalembert 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
31	MME	JOUBERT	Frédérique	01/01/1984	14 route des Fours à Chaux 16160 GOND-PONTOUVRE	TF
32	MME	MEYER	Corinne	27/02/1969	14 bis rue du Moulin Neuf 16160 GOND-PONTOUVRE	TF

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	THERMIDOR	Frédéric	f-thermidor@gond-pontouvre.fr	07 78 77 77 64

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/13

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Madame le Maire explique que :

La commission d'appel d'offres (CAO) est l'organe chargé dans les collectivités territoriales d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

En revanche, elle n'est pas obligatoire dans les marchés à procédure adaptée. Dans ce cas, elle peut être consultée mais ne pourra donner qu'un avis.

AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026413-DE

Reçu le 27/04/2026

Le code de la commande publique ne précise plus le régime et la composition de la commission d'appel d'offres, seules les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sont applicables en la matière.

Pour les communes de plus de 3500 habitants, la CAO est composée du Maire (ou de son représentant) et de 5 membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle (trésorier, techniciens...).

Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés, sauf urgence impérieuse.

Pour rappel, à compter du 1er janvier 2026, les seuils de procédures formalisées sont les suivants :

- **216 000 euros HT** pour les marchés de fournitures et services ;
- **5 404 000 euros HT** pour les marchés de travaux et les contrats de concessions.

Les seuils pourront évoluer annuellement sans que la commune ait besoin de délibérer.

Les membres de la commission sont élus dans les conditions prévues à l'article L.1411 - 5 du CGCT pour les communes de plus de 3 500 habitants soit 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante (conseil municipal) élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ainsi, 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants seront occupés par des élus du groupe « demain vous appartient » et 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants seront occupés par des élus des groupes d'opposition.

Messieurs Matthieu ALIX, Olivier BLANCHARDIE, Michel GOMEZ, Geoffroy ROBIN et Sophie FAUCON sont candidats pour les fonctions de titulaires

Messieurs Didier REMY et Mathieu MARCINKIEWICZ ET Aurélien BONTEMPS, Madame Gaelle MENARD, France-Isabelle DIEU sont candidats pour les fonctions de suppléants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **DÉCIDE à l'unanimité, de procéder à l'élection des membres de la CAO par vote à main levée**
- **ELIT** les membres de la commission d'appel d'offres
- Messieurs Matthieu ALIX, Olivier BLANCHARDIE, Michel GOMEZ, Geoffroy ROBIN et Sophie FAUCON pour les fonctions de titulaires
- Messieurs Didier REMY, Mathieu MARCINKIEWICZ et Aurélien BONTEMPS, Madame Gaelle MENARD et Madame France-Isabelle DIEU pour les fonctions de suppléants.

Certifié exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la
PRÉFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION le : 28/4/26
NOTIFICATION

Le Maire, *Maryline Unet*
Le Président,

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre



AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026414-DE
Reçu le 27/04/2026

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/14

Autorisation de recrutement d'agents contractuel remplaçant

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent :

Autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour

AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026414-DE

Reçu le 27/04/2026

raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement inopiné de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats, nécessairement à durée déterminée et répondant à un besoin temporaire, peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Vu l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de continuité du service public ;

Il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré de :

- D'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **AUTORISE** le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

Certifié exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION le : 28/4/26
NOTIFICATION

Le Maire, Maryline VINET
Président,

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre

AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026415-DE
Reçu le 27/04/2026

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/15

Création d'un comité social territorial commun entre la commune, le CCAS de Gond-Pontouvre

Monsieur Gomez rapporteur rappelle

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et L.2121-29 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L251-5 à L251-10 ;

AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026415-DE

Reçu le 27/04/2026

Considérant qu'en application de l'article L251-5 du CGFP, sont dotés d'un comité social territorial ~~chaque collectivité ou établissement~~ employant au moins cinquante agents, ainsi que chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Considérant que, conformément à l'article L.251-7 du CGFP, un comité social territorial commun compétent pour tous les agents territoriaux peut être mis en place, lorsque l'effectif global employé est au moins de cinquante agents, par délibérations concordantes des organes délibérants de chaque collectivité ou établissement concerné :

- Soit par une collectivité territoriale et un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité ;
- Soit par un établissement public de coopération intercommunale et l'ensemble ou une partie des communes membres de cet établissement ou d'une partie des établissements publics qui leurs sont rattachés ;

Considérant que les effectifs au 1^{er} janvier 2026 :

- 74 agents au sein de la commune de Gond-Pontouvre
- 3 agents au sein du CCAS de Gond-Pontouvre

sont de 50 agents ou plus, et permettent la création d'un comité social territorial commun ;

Le Maire propose la création d'un comité social territorial commun entre la commune de Gond-Pontouvre et le CCAS de Gond-Pontouvre. Cette instance sera compétente pour l'ensemble des agents desdites collectivités, et sera mise en place lors du renouvellement général des représentants du personnel en décembre 2026.

Il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré de

- De créer un comité social territorial commun entre la commune de Gond-Pontouvre et le CCAS de Gond-Pontouvre, qui sera compétent pour l'ensemble des agents desdites collectivités, et mis en place lors du renouvellement général des représentants du personnel en décembre 2026.
- De rattacher ce comité social territorial commun pour son fonctionnement auprès de la commune du Gond-Pontouvre.
- De fixer la répartition des sièges des représentants des collectivités dans le Comité Social Territorial comme suit, étant précisé que la composition du comité social territorial et notamment le nombre de représentants des deux collèges (personnel et collectivité) ne sera défini qu'ultérieurement après consultation des organisations syndicales :

AR Prefecture

016-211601547-20260421 2026415 DE
Reçu le 27/04/2026

Effectif total au 01/01/2026	Nombre de représentants du personnel ¹	Nombre possible de représentants des collectivités	Nombre de sièges attribué à la commune de Gond-Pontouvre	Nombre de sièges attribué au CCAS de Gond-Pontouvre
≥ 50 et < 200	3 à 5	1		
		2		
		3		
		4		
		5	5	

- De transmettre pour information cette délibération au Président du Centre de Gestion de la Charente

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **De CREER** un comité social territorial commun entre la commune de Gond-Pontouvre et le CCAS de Gond-Pontouvre, qui sera compétent pour l'ensemble des agents des dites collectivités, et mis en place lors du renouvellement général des représentants du personnel en décembre 2026.
- **RATTACHER** ce comité social territorial commun pour son fonctionnement auprès de la commune du Gond-Pontouvre.
- **DE FIXER** la répartition des sièges des représentants des collectivités dans le Comité Social Territorial comme suit, étant précisé que la composition du comité social territorial et notamment le nombre de représentants des deux collèges (personnel et collectivité) ne sera défini qu'ultérieurement après consultation des organisations syndicales :

Effectif total au 01/01/2026	Nombre de représentants du personnel ¹	Nombre possible de représentants des collectivités	Nombre de sièges attribué à la commune de Gond-Pontouvre	Nombre de sièges attribué au CCAS de Gond-Pontouvre
≥ 50 et < 200	3 à 5	1		
		2		
		3		
		4		
		5	5	

AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026415-DE
Reçu le 27/04/2026

DE TRANSMETTRE pour information cette délibération au Président du Centre de Gestion de la Charente

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre



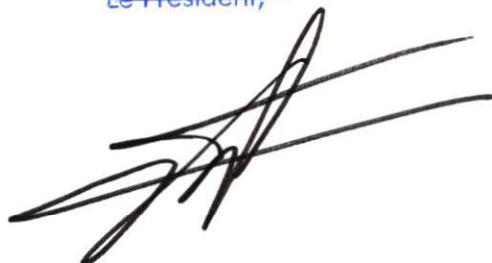
Certifie exécutoire par le ~~Président~~ Maire

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 27/6/26

et de la PUBLICATION le : 28/6/26
NOTIFICATION

Le Maire, *Maryline Vinet*
~~Le Président,~~



AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026416-DE
Reçu le 27/04/2026

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/16

Adhésion à la mission optionnelle de l'ATD16_Pare feux écoles

Madame Bonneau rapporteur explique :

Dans les écoles, la commune met à disposition des équipes pédagogiques et des élèves, les moyens informatiques nécessaires aux enseignements. Ces moyens comportent une infrastructure réseau par école qui nécessite une vigilance élevée en termes de sécurité.

AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026416-DE
Reçu le 27/04/2026

Par ailleurs, la commune mène un programme de rénovation de la gestion technique centralisée (GTC) dans ses bâtiments. Ce programme nécessite une remise à plat complète de l'infrastructure du réseau numérique existant de la commune.

Appliqué aux écoles, le programme de rénovation de la GTC nécessite une unification des 2 réseaux existants (réseau « ancienne GTC » et réseau « enseignant ») et la mise en œuvre d'un pare-feu unique.

L'agence technique départementale de Charente (ATD 16) propose une mission optionnelle sur le pilotage des pare-feux dans les écoles incluant notamment :

- Dimensionnement initial et évolution dans le temps,
- Supervision, analyse de la sécurité et mises à jour,
- Sauvegarde et restauration de la configuration à chaque modification,
- Intervention et remplacement en cas de défaillance matérielle,
- Un pare-feu est mis à disposition par site disposant d'un accès à internet.

Le cout pour la commune de cette mission optionnelle est de 79€ par an et par école.

Il est proposé de valider l'adhésion de la commune à cette mission optionnelle auprès de l'ATD16

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **VALIDE** l'adhésion de la commune à cette mission optionnelle auprès de l'ATD16

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre

Certifie exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION le : 28/4/26
NOTIFICATION

Le Maire, Maryline Unet
Le Président,

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/17

Autorisation de vente d'un véhicule de la commune

Monsieur Blanchardie rapporteur explique :

Dans le cadre de la modernisation des services, il est nécessaire que la commune se défasse de matériels et d'outils obsolètes ou dont le cout de réparation est trop élevé.

Pour garantir l'égalité de traitement et la transparence lors de cession de matériel, la commune utilise la plateforme « Agorastore » qui garantit la publicité et organise les enchères.

AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026417-DE
Reçu le 27/04/2026

La commune a ainsi mis en vente un camion nacelle de marque IVECO modèle EURO CARGO 100 E 17
dotal d'un permis de conduire de catégorie B, année 2003 et immatriculé 3334TV16.

La société S.C. AGROCHIMICAL - FOREST S.R.L. N° Siren : 17119481, dont l'adresse est 137, STRADA VICTORIEI, .207220 CHIASU en Roumanie, a remporté les enchères pour un montant de 12 700€ au vendeur. Le prix de départ était de 3500€.

Le montant de la vente étant supérieur à 4600€, Le conseil municipal doit autoriser Madame le maire à procéder à la cession de ce bien mobilier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **VALIDE** le montant de la vente étant supérieur à 4600€, Le conseil municipal doit autoriser Madame le maire à procéder à la cession de ce bien mobilier.

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre

Certifie exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la
PRÉFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION le : 28/4/26
NOTIFICATION

Le Maire, *Maryline Vinet*
Le Président,



MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline VINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : Mme VINET - M. GOMEZ - Mme BONNEAU - M. ALIX - Mme RIOU - M. BLANCHARDIE - Mme MENARD - M. SORIA - Mme BRUNET - M. REMY - Mme LAMOUREUX - M. MARCINKIEWICZ - Mme SOUAGNON - M. BREJOU - Mme PICHON - M. GIACOMAZZO - Mme LUCAS - M. LOPEZ - Mme PERROCHEAU - M. MORTEAU - Mme ERZ Karel - M. PIERRE Xavier - M. BEURCQ - Mme LAFFAS - M. BONTEMPS - Mme FAUCON (jusqu'à la délibération 2026414) - M. ROBIN - Mme DIEU - M. KITSOUKOU

Excusé : Madame Faucon (à partir de la délibération 2026415)

Pouvoirs : Madame FAUCON donne pouvoir à Madame LAFFAS (à partir de la délibération 2026415)

Madame BONNEAU Véronique a été élue secrétaire

N°2026/4/18

Motion contre l'installation d'un centre de tri en coeur de ville

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire, exprime sa ferme opposition au projet porté par la société AFM recyclage – Derichebourg sur une parcelle située en cœur de ville, à proximité immédiate de zones résidentielles, en raison des risques et nuisances que cela pourrait engendrer.

Considérant que cette parcelle comprend une zone humide et un ruisseau, qu'elle est bordée par des riverains proches (particuliers et entreprises) ainsi que d'une route communale traversée par 8000 à 12 000 véhicules par jour ;

AR Prefecture

016-211601547-20260421-2026418-DE

Reçu le 27/04/2026

Considérant qu'elle présente des risques d'incendie, de pollution, ainsi que de nuisances sonores susceptibles de nuire à la qualité de vie des habitants ;

Considérant que l'emplacement choisi ne dispose que d'une seule entrée pour les véhicules de secours, ce qui pourrait compliquer l'intervention des pompiers en cas d'urgence, notamment en cas de fumées et de vents contraires ;

Considérant également que la proximité immédiate d'une telle installation pourrait dissuader d'éventuels acheteurs potentiels de maisons voisines, entraînant une dépréciation des biens immobiliers et un impact négatif sur la valeur du patrimoine résidentiel de la commune ;

Considérant un apport important de camions et de véhicules d'entreprise causant un risque majeur pour la sécurité routière ;

Considérant la nécessité d'avoir ce type d'installation sur le département tout en veillant à sa bonne intégration dans un environnement adapté et cohérent par rapport à l'activité même de l'entreprise ;

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide de s'opposer fermement à ce projet d'installation de centre de recyclage industriel en cœur de ville, et demande aux représentants des collectivités compétentes de faire valoir cette position auprès des autorités de l'Etat, notamment auprès du Préfet du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté,

- **DECIDE** de s'opposer fermement à ce projet d'installation de centre de recyclage industriel en cœur de ville,
- **DEMANDE** aux représentants des collectivités compétentes de faire valoir cette position auprès des autorités de l'Etat, notamment auprès du Préfet du département.

Monsieur Remy Didier ne prend pas part au vote

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 21 avril 2026

Maryline VINET

Maire de Gond-Pontouvre

Certifie exécutoire par le Maire
~~Président~~

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 27/4/26

et de la PUBLICATION le : 28/4/26
NOTIFICATION

Le Maire, Maryline Vinet
~~Le Président,~~

